

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Sérénité Obsèques April - Primes périodiques

Assuré par la société Auxia S.A. au capital de 76 768 655 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 21, rue Laffitte, 75009 PARIS 422 088 476 RCS Paris - <https://www.auxia.com>

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est chargée du contrôle de la société Auxia en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Le présent document d'information a été actualisé le 01/09/2025.

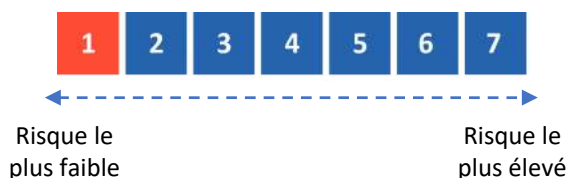
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Assurance vie entière primes périodiques.
Durée	Le produit est destiné à être conservé jusqu'au décès.
Objectifs	L'objectif du produit est de garantir le versement d'un capital pour financer les obsèques de l'assuré.
Investisseurs de détail visés	Ce produit est destiné à toute personne âgée de moins de 81 ans.
Prestations d'assurance	Au décès de l'assuré, le capital garanti est versé aux bénéficiaires dans le but de payer tout ou partie des obsèques. L'arrêt du paiement des cotisations entraîne la réduction des garanties pour tenir compte de l'absence de paiement de la totalité des cotisations initialement prévues. Les exemples chiffrés dans le document prennent en compte la garantie obsèques, hors autres garanties.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit au moins 9 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque à 1 sur 7, qui est une classe de risque très basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

En cas de rachat au bout de 9 ans, l'indicateur de risque est de 3 mais ceci est lié à la nature du produit d'assurance (assurance en cas de décès) et non à des hypothèses de variations des marchés financiers.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital investi en cas de décès. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez avec ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemples avec un assuré souscrivant à 63 ans et payant sa cotisation pendant 30 ans.

La période de détention recommandée prise en exemple est de 9 ans.

		Exemple d'investissement avec 1 000 € versés par an		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 9 ans
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	477	2 349	4 144
	Rendement annuel moyen	-52,3 %	-24,2 %	-16,1 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	477	2 349	4 144
	Rendement annuel moyen	-52,3 %	-24,2 %	-16,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	477	2 349	4 144
	Rendement annuel moyen	-52,3 %	-24,2 %	-16,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	477	2 349	4 155
	Rendement annuel moyen	-52,3 %	-24,2 %	-16,0 %
Montant investi au fil du temps		1 000	5 000	9 000

Scénarios en cas de décès

Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	13 125	13 125	13 125
Prime d'assurance prélevée au fil du temps	1 000	5 000	9 000

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 9 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 € par an. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Que se passe-t-il si Auxia n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Auxia adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes en application de l'article L 423-1 du Code des assurances. En cas de défaillance d'Auxia, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes peut se substituer à l'assureur défaillant dans les conditions prévues par le Code des assurances et dans la limite d'un montant (70 000 €) fixé à l'article R 423-7 du même Code.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Présentation des coûts La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 € par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- que 1 000 € par an sont versés pendant 30 ans.

Exemple avec un assuré souscrivant à 63 ans et payant 1 000 € par an pendant 30 ans

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 9 ans
Coûts totaux	169	973	2 146
Incidence des coûts annuels par an*	16,9 %	10,9 %	8,8 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de 9 ans, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -7,3 % avant déduction des coûts et de -16,1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (au bout de 9 ans)

Exemple pour un assuré souscrivant à 63 ans et payant pendant 30 ans

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après l'exemple de période de détention recommandée (9 ans)
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	7,2 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	NEANT
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence du montant que vous payez pour acheter la couverture d'assurance. L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	1,5 %
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.	0,1 %
Coûts et accessoires prélevés (prélevés sous certaines conditions)		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	NEANT

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Vous avez la possibilité de renoncer à votre contrat dans un délai de 30 jours conformément aux dispositions précisées dans vos Conditions Générales. L'intégralité des sommes versées vous seront restituées.

Période de détention recommandée : jusqu'au décès de l'assuré

Nous vous recommandons de conserver votre contrat afin notamment d'amortir les frais d'entrée et de bénéficier des performances de votre contrat, compte tenu de la durée moyenne d'investissement de l'assureur.

Vous avez la possibilité de retirer la totalité de la valeur de rachat à tout moment. Aucuns frais ni pénalités ne sont prélevés à l'occasion du retrait.

Toutefois, nous attirons votre attention sur les conséquences d'un retrait avant la fin de la période de détention recommandée :

- le retrait met un terme à la garantie de versement d'un capital au décès,
- le retrait de la valeur de rachat peut entraîner un remboursement inférieur aux sommes versées et l'application de la fiscalité (prélèvement forfaitaire unique) sur les revenus dégagés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toutes réclamations, nous vous invitons à contacter le service de réclamation d'APRIL Santé Prévoyance, qui gère le contrat Sérénité Obsèques APRIL :

- Depuis votre espace assuré <https://monespace.april.fr> en remplissant le formulaire réclamation
- Par courriel : relationclient@april.com
- Par courrier : APRIL Santé Prévoyance, Service réclamations, 12 rue Juliette Récamier, CS15555,69 452 LYON Cédex 06.

Autres informations pertinentes

Le présent contrat est un contrat de prévoyance funéraire souscrit pour la durée de vie de l'assuré.

Au décès de l'assuré, le montant du capital est versé au bénéficiaire désigné en contrepartie de la prise en charge des obsèques. A défaut, le capital est versé aux autres bénéficiaires désignés conformément aux instructions de l'assuré.

Documents précontractuels et post contractuels remis en application de la réglementation

- Proposition d'assurance (incluant une étude et un conseil personnalisé),
- Document d'informations clés,
- Notice d'information valant conditions générales,
- Bulletin ou demande d'adhésion / souscription,
- Document d'information sur le produit d'assistance (IPID).

**Choisir Auxia, c'est faire le choix d'un acteur engagé dans une démarche d'investissements responsables.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.auxia.com/publications>**

Assurance Obsèques – Prestations d'Assistance

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance : AUXIA Assistance

Produit : Garantie d'assistance (incluse) de l'offre Sérénité Obsèques APRIL distribuée par APRIL Santé Prévoyance (intermédiaire en assurances immatriculé à l'Orias N°07 002 609), gérée et assurée par AUXIA Assistance, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 1 780 000 euros - RCS de Paris 351 733 761 - 21 rue Laffitte 75009 Paris.

Nom du Produit : SERENITE OBSEQUES APRIL

Ce document d'information présente un résumé des principaux services et exclusions de l'Assistance incluse dans l'offre Sérénité Obsèques APRIL. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle, en particulier dans les Conditions générales et, le cas échéant, dans la Fiche information et conseil.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'Assistance de l'offre Sérénité Obsèques APRIL est une garantie en cas de décès de l'assuré. Cette assistance prend en charge tout ou partie des frais de rapatriement du corps, une assistance téléphonique pour toutes les questions administratives ainsi qu'un soutien psychologique.



Qu'est-ce qui est assuré ?

LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES

Assistance téléphonique :

- ✓ Informations sur l'organisation générale des obsèques : comment s'organiser, comment financer ses obsèques ;
- ✓ Réglementation funéraire générale, réglementation des cimetières ;
- ✓ Démarches et formalités liées au décès ;
- ✓ Informations sur les prestations et fournitures funéraires ;
- ✓ Informations sur le don d'organes, sur le don du corps.
- ✓ Informations liées à la succession, régimes matrimoniaux.
- ✓ Conseil social.

Assistance rapatriement monde :

- ✓ **Transport du corps du défunt** jusqu'au domicile (ou la maison funéraire la plus proche du domicile) ;
- ✓ **Frais de mise en bière indispensables au transport du corps** et rendus obligatoires par la réglementation en vigueur et incluant, si nécessaire, un cercueil premier prix ou hermétique ;
- ✓ **Retour au domicile***, situé en France métropolitaine, des personnes (conjoint/enfants dans la limite de 2 personnes) qui voyageaient avec l'assuré ;
- ✓ **Transport A/R* et les frais d'hôtel** (90€ TTC par nuit maximum, dans la limite de 3 nuitées) d'un héritier domicilié en France métropolitaine lorsque, pour un décès à l'étranger, sa présence est requise par les autorités locales pour effectuer les démarches nécessaires au rapatriement ;

* Par train en 2^{ème} classe ou par avion en classe économique.

Dans les 30 jours suivant le décès de l'assuré :

Soutien psychologique (3 appels d'1 heure tous bénéficiaires confondus) :

- ✓ Des psychologues cliniciens proposent un service d'écoute par téléphone au conjoint et/ou aux enfants.

Assistance à domicile :

- ✓ Garde d'enfants ou petits-enfants de moins de 15 ans (**dans la limite de 10 heures**)
- ✓ Garde des animaux de compagnie du défunt (remboursement sur facture **dans la limite de 300 €**)
- ✓ Aide-ménagère à domicile (**dans la limite de 10 heures**)
- ✓ Livraison de courses à domicile (**dans la limite de 2 livraisons**)

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ **Le transport du corps en cas de décès survenant à moins de 50km du domicile.**
- ✗ **Les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation ou crémation s'il est différent du domicile**



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! **Ne sont pas pris en charge le rapatriement depuis ou vers une zone, une région ou un pays formellement déconseillé ou déconseillé sauf raison impérative par le ministère des Affaires étrangères.**

Les décès résultants :

- ! **D'un suicide survenant au cours de la première année d'assurance ;**
- ! **D'un acte d'euthanasie (dès lors que cet acte relève d'une pratique interdite en France) ;**
- ! **D'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré (article 113-1 du Code des assurances) ;**
- ! **D'une guerre, une insurrection quel que soit le lieu où se déroulent ces événements ;**
- ! **Des effets directs ou indirects d'une explosion atomique ou des radiations.**

PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! **Le lieu d'inhumation devra être situé :**
 - En France pour l'assuré domicilié en France ;
 - Dans le Département d'Outre-mer dans lequel est situé le domicile de l'assuré.
- ! **Le décès non accidentel du souscripteur survenant durant la première année d'assurance**
- ! **Ne sont pas pris en charge :**
 - Les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation ou crémation s'il n'est pas proche du domicile ;
 - Les frais de cérémonie, d'accessoires, d'inhumation et de crémation ainsi que les frais et taxes afférents ;
 - Les frais de recherche ou de sauvetage des personnes.

AUXIA Assistance

Entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital entièrement libéré de 1 780 000 euros
– RCS de Paris 351 733 761 – 21 rue Laffitte 75009 Paris



Où suis-je couvert ?

- ✓ Les prestations d'assistance sont accordées pour le décès survenu dans le monde entier,
- ✓ L'assistance à domicile est accordée au domicile de l'assuré situé :
 - En France métropolitaine (Corse comprise)
 - Ou dans l'un des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) à l'exclusion de Mayotte
 - Ou l'une des Collectivités d'Outre-Mer (COM) suivantes : Saint Martin et Saint Barthélémy.



Quelles sont mes obligations ?

À la souscription du contrat

- ✓ Remplir avec exactitude et signer la demande de souscription
- ✓ Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) prévue au contrat

En cours de contrat

- ✓ Informer les services de l'assureur en cas de changement de votre situation (changement d'adresse, de coordonnées bancaires...).
- ✓ Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) prévue au contrat

Pour le versement des prestations

- ✓ Fournir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations
- ✓ Prévenir l'assureur par téléphone au 09 86 86 10 02 avant d'engager une démarche ou une dépense.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation de la garantie assistance est incluse dans la cotisation du contrat SERENITE OBSEQUES APRIL.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début du contrat

Les garanties prennent effet à la date mentionnée au certificat de souscription du contrat SERENITE OBSEQUES APRIL selon les dispositions contractuelles.

Droit de renonciation au contrat

Le souscripteur dispose d'un délai de renonciation de 30 jours à compter de la réception du certificat de souscription du contrat SERENITE OBSEQUES APRIL

Fin du contrat

Il prendra fin en même temps que le contrat SERENITE OBSEQUES APRIL dans les cas suivants :

- Décès de l'assuré,
- Renonciation,
- Rachat total du contrat,
- Mise en réduction du contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La garantie assistance est incluse dans le contrat SERENITE OBSEQUES APRIL. La garantie assistance est résiliée lorsque le contrat SERENITE OBSEQUES APRIL prend fin.

AUXIA Assistance

Entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital entièrement libéré de 1 780 000 euros
- RCS de Paris 351 733 761 - 21 rue Laffitte 75009 Paris